

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

16 Octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 10 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, Michèle GALLET, D. GANNE, J-O. RABOT, M. GRENIER, C. BIOLAY, J. DIZERENS, A. BOUSSER, M. FOURNIER, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, J. DAZIN, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, A. NEUSSER,

Absents : V. KRYCK, L. JACQUEMET,

Absents excusés : J-M. PALINIEWICZ, H. GRANGE, M. LAPTEVA, G. MASRARI, C. TOWNSEND, P. GUINOT,

Procurations: J-M. PALINIEWICK à M-C. ROCH, G. MASRARI à A. NEUSSER, P. GUINOT à J. DIZERENS, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

3. Finances – Attribution d'une subvention complémentaire à l'Amicale des Collègues d'Ornex

Lors du Comité Social Territorial du 7 avril dernier, les représentants du personnel et des élus ont acté l'attribution de primes d'ancienneté par l'AMCO, primes versées sous forme de chèque cadeau au titre de l'aide sociale due aux salariés, et liées à la médaille du travail.

Aux médailles des 20 ans, 30 ans et 35 ans, le CST a décidé d'ajouter une tranche supplémentaire pour les agents ayant 10 ans d'ancienneté dans la fonction publique.

Au 31 décembre 2023, 17 agents de la collectivité sont concernés par cette prime d'ancienneté répartis comme suit :

9 agents ont plus de 10 ans d'ancienneté, et peuvent bénéficier de la prime de 200€.

4 agents ont plus de 20 ans d'ancienneté, et peuvent bénéficier de la prime de 300€.

2 agents ont plus de 30 ans d'ancienneté, et peuvent bénéficier de la prime de 400€.

2 agents ont plus de 35 ans d'ancienneté, et peuvent bénéficier de la prime de 500€.

Le montant total des primes à verser est de 4 800€.

L'AMCO a déjà reçu une partie de la somme avec la subvention votée au conseil municipal du 24 avril 2023.

Afin compléter la somme nécessaire au versement de toutes les primes, l'AMCO a fait une demande de subvention complémentaire d'un montant de 3 100 €, auprès de la collectivité.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Amicale des Collègues d'Ornex	3 100 €
TOTAL	3 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- VALIDE l'attribution des subventions conformément à ce qui est proposé dans le tableau ci-dessus
- DIT que la dépense est inscrite au BP 2023.

Fait à Ornex, le 18 octobre 2023

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 18 octobre 2023
Affiché le : 18 octobre 2023

Olivier GUICHARD

